



Schweizerische Fachstelle für Motorrad und Roller
Office suisse moto et scooter
Ufficio svizzero moto e scooter

Loretostrasse 33, 4500 Soleure
Tél. 032 621 70 51
info@fachstelle-motorrad.ch
www.motosuisse.ch

SFMR Schweizerische Fachstelle Motorrad und Roller
OSMS Office suisse moto et scooter
USMS Ufficio svizzero moto e scooter

COMMUNIQUÉ AUX MEDIAS du 11 mai 2018

Moto / scooter

bpa: le bâton, pas la carotte pour les jeunes

Le bureau de prévention des accidents (bpa) montre notre jeunesse de l'index – bien que les Suisses âgés de 15 à 17 ans affichent le plus faible quotient d'accidents de la route de toute l'Europe! Arguant les «risques spécifiques aux jeunes», le bpa veut continuer à mettre les bâtons dans les roues de la jeunesse et la contrôler encore davantage. Entre autres, les jeunes de 16 ans se voient supprimé l'accès à la moto.

Dans son récent communiqué aux médias «*Sécurité des jeunes de 15 à 17 ans dans la circulation routière*» le bpa commence par un compliment: «Sur les routes suisses, seuls 4,6 de jeunes âgés de 15 à 17 ans décèdent en moyenne par an ..., c'est la valeur la plus basse d'Europe.» Ce nombre inclut tous les risques de la circulation routière (auto, moto, vélo, piétons).

Puis soudain, le bpa se met à tirer à boulets rouges. En commençant par «les risques spécifiques à la jeunesse peuvent avoir des conséquences désastreuses s'ils sont combinés aux véhicules à moteur» dont font partie «le penchant pour des comportements risqués, l'influence accrue des jeunes du même âge et l'accès à l'alcool dès l'âge de 16 ans» font que des contrôles doivent être effectués «avant tout les nuits de week-ends» afin de réprimer «la conduite sous influence de substances» ainsi qu'une «vitesse inadaptée».

Distorsion des faits

Le bpa est pour le maintien de l'interdiction aux jeunes de conduire des motos de 125 cm³ dès l'âge de 16 ans dans le cadre de la révision de la réglementation des permis de conduire en cours. Le bpa note: «Les jeunes causent particulièrement souvent des accidents lorsqu'ils se déplacent à moto ... les jeunes âgés de moins de 18 ans ne devraient être autorisés à conduire que des motos dont la vitesse est limitée à 45 km/h – conformément à la nouvelle catégorie de permis de conduire AM de l'Union Européenne.»

Ceci est une complète distorsion de la réalité: en Allemagne, en France, en Italie et en Autriche, cela fait belle lurette que les ados de 16 ans peuvent rouler sur des motos et des scooters de 125 cm³ limités à 11 kW (15 ch), et la catégorie AM mentionnée par le bpa est déjà accessible aux jeunes européens dès l'âge de 14, 15 ou 16 ans!

Polémique inappropriée

D'autre part, le bpa est censé être au courant de ce que les motos de 125 cm³ modernes dotées d'un moteur quatre-temps sont largement plus simples à piloter – et donc plus sûres – que les deux-temps de 50 cm³ vétustes. Il en va de même pour les véhicules roulant à 45 km/h de la catégorie AM comparés aux cyclomoteurs actuels astreints à 30 km/h. Dans les autres pays d'Europe, on a depuis bien longtemps tenu compte de ces circonstances, il n'y a qu'en Suisse qu'on en est resté au Moyen-Age à ce propos.

Toutes les statistiques attestent que le risque d'accidents graves de motos ont diminué de manière marquante dans toutes les catégories d'âge malgré un parc de véhicules massivement augmenté. L'Association des importateurs suisses de motos et scooters *motosuisse* s'insurge donc avec vigueur contre cette polémique nulle et non avenue du bpa, surtout contre la citation incorrecte de la réglementation en vigueur dans le contexte européen.

(Pièce jointe: Réglementation suisse des permis de conduire dans le contexte européen)